

Délibération n°2021-04-16

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.9

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Médiateur du cinéma : renouvellement de la convention**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	14
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Joël Bézanger	à	Anne-Marie Aubessard
Jean-Pierre Bodeveix	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Laurence Boyer	à	Alain Sivade
Tony Calla	à	Jean-Pierre Guitard	Pierrick Cronnier	à	Yoann Fiancette
Sandra Delibit	à	Michel Pesteil	Xavier Gruat	à	Stéphanie Gautier
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Céline Parrain	à	Sophie Ribeiro	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Elisabeth Ventadour	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Chassagnoux Bruno ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Ecurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Nirelli Catherine ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Ratelade François (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Sarfati Laurent (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle la délibération du 22 mars 2019 qui proposait la création d'un poste de médiateur du cinéma mutualisé aux cinémas du pays Haute-Corrèze Ventadour. Haute-Corrèze Communauté, dans le cadre de ses compétences « soutien financier aux structures et initiatives locales », proposait de favoriser la participation des cinémas de son territoire à ce dispositif porteur et soutenait financièrement cette initiative pour les communes qui souhaitait en bénéficier.

Ce poste de médiateur du cinéma intervient pour :

- Aider à la dynamisation des salles de cinéma existantes ;
- Développer des animations autour des films programmés ;
- Développer des actions en faveur du jeune public ;
- Travailler la communication numérique des salles.

Le poste était financé à 50% par la région Nouvelle-Aquitaine, 25% par le Centre National de la Cinématographie et 25% par les deux communautés de communes (Haute Corrèze Communauté et Ventadour Egletons Monédière).

Le maintien du soutien financier par la collectivité auprès de ce poste revêt un enjeu particulier car la crise sanitaire qui a porté un coup à la culture en général et au cinéma en particulier (11 mois de fermeture administrative sur les 16 derniers mois).

Il est proposé de maintenir le financement des 25% restants entre les deux Communautés de Communes concernées, à savoir Haute-Corrèze Communauté et la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières selon la répartition du nombre de cinéma sur ces deux territoires.

Il convient d'établir une convention de subventionnement avec les communes concernées par un cinéma. Dans le cadre de la Délégation de Service Public existant entre la commune d'Ussel et la société Veo-cinemas, il convient d'établir une convention de subventionnement avec l'entreprise en gestion.

Délibération n°2021-04-16

Le président propose le renouvellement de la convention médiateur du cinéma pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention médiateur du cinéma pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et engager toutes les démarches s'inscrivant dans cette convention.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 septembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

